



**Proposition d'attribution de dotations  
de fonctionnement complémentaires  
pour 2017 aux collèges publics**

**Rapport n° CP/2017/141**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département du Bas-Rhin a décidé d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires étudiées au cas par cas et au regard des fonds disponibles dans chaque collège.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics pour faire face à leurs besoins courants.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. Proposition de régularisation de la dotation entretien 2017**

La dotation d'entretien 2017 a été notifiée aux collèges publics suite à la réunion du Conseil Départemental du Bas-Rhin le 17 octobre 2016 (CD/2016/101).

Certains collèges ont contesté la baisse de la dotation d'entretien, suite au recensement des surfaces.

Après vérification des surfaces des bâtiments des collèges ci-après, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer un complément de dotation pour un montant total de 12 480 €, soit :

- DRUSENHEIM du Rhin : 751 €
- ILLKIRCH Parc : 340 €
- LINGOLSHEIM Galilée : 555 €
- OBERNAI Europe : 2 240 €
- RHINAU des Deux Rives : 1 671 €
- SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 1 223 €
- SCHIRMECK Haute Bruche : 2 109 €
- STRASBOURG Jules Hoffmann : 287 €
- STRASBOURG François Truffaut : 2 416 €
- STRASBOURG Vauban : 888 €

**2. Proposition de régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2017 du collège Lezay Marnésia de Strasbourg**

La dotation "autres dépenses" couvre les frais d'achat de petit matériel, du matériel EPS, des frais téléphoniques et postaux, des fournitures administratives, des taxes et des frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève
- SEGPA, ULIS, ALLOPHONES : 1,5 points par élève

Cette dotation s'élève à 62 € le point par élève.

La dotation notifiée au collège Lezay Marnésia pour l'exercice 2017, calculée sur la base d'un effectif de 511 élèves représentant 545 points (443 élèves à 1 point et 68 élèves à 1,5 points), s'élève à 33 790 €.

Or, l'effectif pour l'année scolaire 2016/2017 est de 520 élèves représentant 565 points (430 élèves à 1 point et 90 élèves à 1,5 points).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Lezay Marnésia un complément de dotation de 1 240 €.

### 3. Chauffage urbain

Les collèges Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,  
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,  
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés sont prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 12 471,75 € aux collèges ci-dessous pour couvrir les charges P3, soit :

- STRASBOURG Esplanade : 4 307,74 € (année 2016)
- STRASBOURG Hans Arp : 4 818,38 € (2<sup>ème</sup> semestre 2016)
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 345,63 € (2<sup>ème</sup> semestre 2016)

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 2 mars 2017, a émis un avis favorable concernant le présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 976 000,00 €	992 145,00 €	26 191,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 26 191,75 €, soit :*

- 12 480 € au titre de la dotation entretien 2017, en faveur des collèges suivants :

- . DRUSENHEIM du Rhin : 751 €
- . ILLKIRCH Parc : 340 €
- . LINGOLSHEIM Galilée : 555 €
- . OBERNAI Europe : 2 240 €
- . RHINAU des Deux Rives : 1 671 €
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 1 223 €
- . SCHIRMECK Haute Bruche: 2 109 €
- . STRASBOURG Jules Hoffmann : 287 €
- . STRASBOURG François Truffaut : 2 416 €
- . STRASBOURG Vauban : 888 €

- 1 240 € au collège Lezay Marnésia de Strasbourg au titre de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2017 ;

- 12 471,75 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG Esplanade : 4 307,74 € (année 2016) ;
- . STRASBOURG Hans Arp : 4 818,38 € (2ème semestre 2016) ;
- . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 345,63 € (2ème semestre 2016).

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY